

AUTORISATION DE DÉTENTION D'ARMES

DE CATEGORIE B POUR LE TIR SPORTIF

Liste des pièces à joindre au dossier à transmettre à :

*Préfecture de l'Aube
BSIPA-Service des armes
CS 20 372
10025 TROYES CEDEX*

- cerfa dûment renseigné
- original de la ou des détention(s), en cas de renouvellement
- avis favorable de la FFT, souche verte préfecture (moins de 3 mois)
- copie recto-verso de la licence validée par le club et tamponnée par le médecin pour la saison en cours
- copie d'un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport)
- copie intégrale de l'acte de naissance avec mentions marginales (original de moins de 3 mois du document délivré par la mairie)
- copie d'un justificatif, récent, de domicile
- copie d'un justificatif de possession d'un coffre fort (facture ou à défaut photographie et attestation sur l'honneur)